



## PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général  
Direction des Collectivités Locales et des procédures Environnementales  
Bureau de l'Utilité Publique  
Et des Procédures Environnementales

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

#### AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION DU PUBLIC COMMUNES d'AMBÉRAC et de VARS

Par arrêté du 3 juillet 2014, le Préfet de la Charente a prescrit l'ouverture d'une consultation du public aux mairies d'AMBÉRAC et de VARS **du lundi 18 août au lundi 15 septembre 2014 inclus**, sur les demandes d'enregistrement présentées par Messieurs LALOUX, dirigeants de l'EARL DES GOYAUDS dont le siège social est à AMBÉRAC, en vue de :

- l'extension de l'élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage, mais sans modification de gros œuvre qu'ils exploitent à VARS, au lieu-dit « La Prade »,
- et la réorganisation de l'élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage, mais sans modification de gros œuvre ni extension des effectifs qu'ils exploitent à AMBÉRAC, au lieu-dit « Le Goyaud ».

Cette activité est répertoriée dans la nomenclature des ICPE, sous la rubrique 2102.b, régime de l'enregistrement

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux mairies d'AMBÉRAC et de VARS, aux jours et heures habituelles d'ouverture de ces mairies et formuler ses observations avant la fin du délai de la consultation, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par voie postale au Préfet de la CHARENTE (Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9 rue de la Préfecture, CS92 301 – 16023 ANGOULEME CEDEX). Les dossiers sont consultables aux mêmes dates sur le site : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

A l'issue de la procédure, le préfet de la CHARENTE, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur ces demandes d'enregistrement qui pourront faire l'objet d'un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions, ou de refus.

ANGOULEME, le **7 JUL. 2014**

P/le Préfet,  
et par délégation,  
Le Directeur,

Marc SERVANTON